



Université Toulouse 2 le Mirail - Mars 2008 ELECTION AU CTP (COMITE TECHNIQUE PARITAIRE)

Le 8 avril 2008, VOTEZ POUR LA FSU !

La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) réunit des syndicats qui couvrent l'ensemble des personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service, des bibliothèques, infirmiers, assistantes sociales, enseignants des 1er et 2nd degré). Aux élections professionnelles, les personnels ont fait de la FSU la première organisation syndicale dans la fonction publique d'Etat.

La mise en place par la loi LRU de CTP au sein des Universités montre bien que chaque établissement devient à lui seul une « petite fonction publique » dans laquelle le gouvernement veut confiner toutes les décisions statutaires et professionnelles concernant les personnels du supérieur.

Le CTP de l'UTM examinera l'organisation et les conditions de travail, les statuts, l'hygiène et la sécurité, les primes, l'évolution des effectifs et de la qualification des personnels de notre établissement. Le CTP comportera dix représentants syndicaux pour une diversité énorme de statuts : enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, BIATOSS, aussi bien titulaires que non titulaires.

Les représentants de la FSU y combattront pied à pied les textes mettant en application la réforme initiée par la loi LRU, et les nombreuses attaques qu'ils apportent contre nos statuts.

Les engagements de la FSU :

➤ **pour les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs**

- **Opposition à toute gestion autoritaire des ressources humaines** : la nouvelle loi prévoit l'adoption par le CA des principes de répartition des services. Les établissements doivent refuser la modulation des services et alléger uniformément les services en début de carrière,
- **Refus de la dégradation des conditions de travail** : de nombreux collègues sont déjà confrontés à des surcharges exténuantes. La loi LRU ne fera qu'accentuer cette dérive vers le « travailler plus », palliant un désengagement de l'Etat en matière de créations de postes,
- **Lutte contre la précarité de nos personnels** : Les universités doivent refuser d'appliquer l'article L954-3 qui offre de nouvelles possibilités de recrutement de contractuels. Dans l'immédiat, elles doivent refuser tout recrutement en CDD en dehors des conditions des textes antérieurs et les seuls CDI mis en place correspondront aux transformations de CDD

en CDI. Elles doivent inscrire dans les projets d'établissements la lutte pour la résorption de la précarité, le maintien en fonction des personnels actuellement en situation précaire et un plan de titularisation comme fonctionnaires,

- **Pour une attribution égalitaire des primes,**
- **Pour l'obtention d'un nombre suffisant de postes,**
- **Pour l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.**

➤ **pour les personnels BIATOSS**

- **Défense de l'accord ARTT** en vigueur à l'UTM,
- **Vigilance quant aux projets de restructuration** de certains services sans concertation avec les personnels concernés,
- **Demande à la Direction de mettre au concours un nombre de postes suffisant** pour répondre aux besoins de l'établissement ainsi qu'à ceux des personnels BIATOSS,
- **Accélération de la résorption des écarts indemnitaires** entre les filières ASU-ITRF-Bibliothèque,
- **Demande d'amélioration de la politique de formation continue** des personnels BIATOSS,
- **Demande de création d'un réel dispositif d'aide à la réussite aux concours** pour l'ensemble des personnels BIATOSS titulaires et non titulaires,
- **Demande d'une véritable politique de lutte contre la précarité** des personnels BIATOSS par le passage à temps plein de tous les ANT qui le souhaitent et par l'application d'une grille indiciaire dès leur embauche,
- **Demande de revalorisation des carrières des personnels BIATOSS** et particulièrement de ceux appartenant à la catégorie C,
- **Demande d'alignement des droits des personnels BIATOSS de l'IUFM** sur ceux des personnels BIATOSS du campus Mirail, notamment en matière d'horaires et de congés, de primes et d'indemnités et de mutations internes.

Au sein du CTP, les candidats FSU :

- **Seront présents, actifs** et lutteront contre la précarité, les ségrégations et toutes les formes de harcèlement,
- **pèseront pour imposer le maintien de la prérogative des instances nationales** en matière de réglementation statutaire,
- **Y combattront toute tentative de déclinaison locale des statuts des personnels,**
- **S'engagent à être attentifs à toutes les situations,** seront à l'écoute des problèmes de chacun et informeront l'ensemble des collègues sur les décisions prises,

VOTEZ ET FAITES VOTER FSU !